

Le groupement d'employeurs est une solution judicieuse pour les salariés et pour les entreprises. Une réponse collective à des aspirations individuelles. Dans le nord-Isère, GENIPLURI œuvre pour mettre en relation salariés et entreprises au bénéfice des deux parties.

Plusieurs employeurs, plusieurs métiers, mais une seule fiche de paye. Tel est l'avantage proposé par GENIPLURI en favorisant la création d'emplois durables. En effet, associer deux employeurs ou cumuler deux métiers pour avoir un contrat à temps, cela répond de plus en plus aux aspirations des salariés.

Du côté de l'employeur, les démarches sont simples et les bénéfices sont réels puisque celui-ci dispose, grâce au groupement, d'une plate forme de compétences auprès de laquelle il peut rechercher les compétences en fonctions de ses besoins. Côté administratif, les formalités sont simples. GENIPLURI est l'employeur et paie les salariés directement, tandis que l'entreprise est facturée.

GENIPLURI a été créée officiellement en juin dernier sous l'impulsion de la CCI Nord Isère, porteur du projet. L'objectif vise à stabiliser des ressources sur un bassin d'emploi. Sur les quelques 500 000 emplois du Nord Isère, près de 20% sont à temps partiel. Le dispositif de groupement d'employeur permet de répondre aux besoins de main d'œuvre émanant d'entreprises qui n'ont pas la capacité d'embaucher seules un salarié à plein temps, et dans le cas du transport routier de voyageurs à favoriser les temps complets par la biactivité : deux métiers différents se complétant.

La pluriactivité : c'est dans nos gênes !

Membre fondateur du groupement d'employeur et Président du GENIPLURI, Antoine Cataldo-Faure dirige la société CAS, entreprise familiale qui emploie près de 800 salariés. La pluriactivité : c'est dans nos gênes ! s'exclame Antoine Cataldo-Faure. Nous l'avons adapté depuis 15 ans, avec satisfaction. Autocariste le matin et mécanicien l'après midi ; standardiste en journée et affectée au ramassage scolaire le soir ; la pluriactivité est souvent pratiquée chez les cars Faure.

« Elle permet de créer des emplois à temps complet et représente une solution gagnante pour le salarié comme pour l'entreprise dans 56 métiers différents », souligne le dirigeant. Rechercher une réponse collective. Mutualiser les expériences et les compétences. Reclassement des demandeurs d'emploi et offrir des alternatives à des solutions classiques. Autant de convictions qui ont motivé Antoine Cataldo-Faure à prendre la tête du groupement GENIPLURI.



Ayant choisi un partenaire paritaire l'AGEFOS et rattaché une convention collective (*prestations de services*), GENIPLURI entend maintenant s'élargir ; de 4 membres fondateurs au départ, le groupement espère passer à 9 ?

Contact :

Pierre Praicheux – p-praicheux@nord-isere.cci.fr – tél. 04 74 95 24 06

D'après NORD ISERE ECONOMIE n°88

Les avantages d'un Groupement d'employeurs

Pour les entreprises membres :

- Les entreprises adhérentes supportent les coûts salariaux seulement en proportion de l'utilisation du personnel
- Elles ont recours à un personnel qualifié selon leurs besoins
- Elles concilient une flexibilité, une adaptabilité et une qualité face à leur production grâce à un personnel opérationnel, fidélisé et polyvalent
- Elles maîtrisent leurs coûts de main d'œuvre non permanente par une facturation inférieure aux autres formes de travail temporaire et par délégation des tâches de gestion du personnel (déclaration d'embauche, déclaration sociales...)

Pour les salariés du groupement

- Ils ont un employeur unique, le groupement ce qui est plus simple en matière de couverture sociale par rapport à la situation du pluriactif
- Ils ont un seul contrat de travail qui mentionne la liste des adhérents du groupement
- Ils sont couverts par la convention collective des prestataires de services
- Ils bénéficient d'une plus grande sécurité de l'emploi, en raison de la dimension collective du groupement
- Ils enrichissent leurs connaissances du fait de la diversité des tâches accomplies chez les différents adhérents du groupement
- Ils peuvent bénéficier de formation afin d'anticiper les évolutions des métiers et des marchés
- Ils bénéficient d'une expérience, de connaissances acquises dans diverses entreprises